

Montpellier, le mercredi
12 avril 2023

NOUVELLE EXPULSION D'UN LOCATAIRE QUI AGRESSE UN SALARIÉ D'ACM

C'est une nouvelle application du dispositif zéro impunité, lancé en septembre 2021. ACM Habitat a décidé d'engager une procédure d'expulsion envers un locataire qui avait menacé un salarié avec une arme depuis son balcon dans le quartier Las Rebès.

Ce vendredi 7 avril 2023, un salarié d'ACM HABITAT a été visé par un locataire avec un fusil. S'étant immédiatement réfugié dans nos locaux, le salarié a contacté la Police nationale qui a rapidement procédé à l'interpellation du locataire. Une fois en garde à vue, le locataire a avoué les faits. Des traces de plombs ont par ailleurs été retrouvées dans les volets d'un voisin.

ACM HABITAT a porté plainte aux côtés de l'agent visé et engagé une procédure d'expulsion en appliquant le zéro impunité. Dans le cadre de la procédure pénale, le bailleur social a également demandé à ce qu'une mesure d'éloignement soit prise afin de protéger l'agent menacé, les équipes sur place et l'ensemble des locataires de la résidence.

ACM HABITAT réaffirme sa plus totale fermeté

ACM HABITAT et son président Michel CALVO saluent le travail effectué par la Police nationale et réaffirment la plus totale fermeté vis-à-vis de tels agissements que le dispositif zéro impunité a pour vocation de combattre. Le logement social est un choix de solidarité assumé par la Ville et la Métropole de Montpellier mais il implique également des devoirs pour ceux qui en bénéficient.

En aucun cas, de tels comportements qui compromettent la sécurité de nos salariés ne sauraient être tolérés de la part des locataires et de leurs proches.

CONTACT PRESSE

ANTOINE COSTE

Tèl. : 06 02 03 22 03

Mail : antoine.coste@serm-montpellier.fr